



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VINS DE
BORDEAUX *B*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 8 novembre 2023

Réunion des Conseils de bassins viticoles

Les Conseils de bassins viticoles « Bordeaux-Aquitaine » et « Charentes-Cognac » se sont réunis conjointement le mercredi 8 novembre 2023 à Bergerac, accueillis par les professionnels de l'Interprofession des vins de Bergerac et de Duras. Sous la présidence du préfet de région de Nouvelle-Aquitaine, Étienne GUYOT, et en présence des représentants de la filière, les principaux sujets abordés ont été les **démarches d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du vignoble dans les entreprises de la filière viti-vinicole ainsi que la gestion du potentiel de production viticole en 2024.**

Démarches d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

La stratégie de la filière viticole face au changement climatique, remise au ministre en charge de l'agriculture en août 2021, est entrée dans sa phase opérationnelle depuis octobre 2022. À l'occasion de ce conseil de bassin conjoint, FranceAgriMer a présenté l'une des 40 actions de ce plan national – à savoir la structuration de lieux d'expérimentation des innovations en région, dits « démonstrateurs régionaux » s'appuyant sur un ensemble d'innovations techniques combinées pour répondre aux enjeux locaux. Dans ce cadre, les actions de transfert auront pour objectif la massification des résultats.

Les initiatives déjà mises en œuvre sur cette thématique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans la filière et portées par les entreprises viti-vinicoles, ont fait l'objet d'un retour d'expérience par les professionnels des deux bassins :

- Sur le vignoble de Bergerac-Duras : création d'un conservatoire du cépage autochtone « la mérille, les racines du bergeracois » aux caractéristiques fortement adaptées au changement climatique.
- Dans la filière des vins de Bordeaux, l'accent est mis sur la stratégie carbone qui vise à la diminution des émissions de gaz à effet de serre de 54 % en 2030 par rapport à 2007. L'objectif est de contribuer à la neutralité carbone à l'horizon 2050.
- Sur le vignoble Charentes-Cognac, les filières anticipent depuis plusieurs années l'adaptation de leur vignoble au changement climatique. Le dispositif Imagine Cognac récemment créé a pour objet de déployer plusieurs projets de R&D s'inscrivant dans cet objectif : mise en place d'un observatoire du stress hydrique, intégration au cahier des charges de nouvelles variétés de vigne résistantes aux maladies.

Le potentiel de production des vignobles

Dans le cadre du dispositif de gestion du potentiel viticole, les conseils de bassins viticoles ont donné un avis favorable aux demandes de limitation des plantations nouvelles de vignes présentées par l'ensemble des appellations d'origine protégées (AOP), des indications géographiques protégées (IGP) et par le vignoble sans indication géographique (VSIG) pour 2024.

Afin d'éviter les risques d'une offre excédentaire et de dépréciation de ces appellations, les conseils de bassins ont voté favorablement les propositions de limitation de la croissance des vignobles suivantes :

- bassin Bordeaux-Aquitaine : 1,5 hectare en Gironde pour les AOC et 1 hectare pour les VSIG ; à 100 hectares en AOC de la Dordogne, l'appellation côtes de Duras et l'IGP Périgord, et enfin à 8 hectares pour l'IGP Atlantique.
- bassin Charentes-Cognac : 100 hectares pour l'AOC Cognac, 1 hectare pour l'AOC Pineau des Charentes, 100 hectares pour l'IGP charentais et 1 hectare pour les VSIG.

Après examen par les instances nationales de l'INAO et de FranceAgriMer, ces propositions feront l'objet d'un arrêté interministériel fixant ces limites, lequel sera publié avant le 1er mars 2024 pour permettre aux viticulteurs de déposer leurs demandes individuelles de plantations entre le 15 mars et le 15 mai 2024.

Étienne GUYOT « se réjouit de l'esprit de responsabilité qui anime les filières des deux bassins, que ce soit pour la gestion du potentiel de production ou pour l'engagement dans l'adaptation des pratiques au changement climatique ».

